



Le 9 septembre 2013

André CHASSAIGNE
Député du Puy-de-Dôme
4, place Jean-Antoine Pourtier
63890 ST-AMANT-ROCHE-SAVINE

Monsieur Jacky LION
Directeur Régional de la SNCF
63, avenue de l'Union Soviétique
63037 CLERMONT-FERRAND CEDEX

Objet : fermeture de la gare d'Ambert
Nos références : AC/ED/1378

Monsieur le Directeur,

C'est avec surprise et colère que j'apprends votre décision de fermer la gare d'Ambert le 1^{er} décembre 2013. Cette fermeture, annoncée en pleine période estivale à Monsieur Chevalyre, Maire d'Ambert, témoigne de la volonté manifeste de passer en force, sans aucune négociation.

Cette annonce provoque un fort mécontentement des élus et des usagers, d'autant plus compréhensible que le responsable du secteur TER, Alain Pontoise, m'avait personnellement assuré, à l'occasion d'une rencontre le 1^{er} février 2013, qu'aucune décision ne serait prise sans une concertation approfondie avec les élus du territoire concerné.

Au-delà de la méthode inacceptable, c'est le caractère totalement infondé de la décision qui provoque l'indignation de la population de l'arrondissement. En effet, pour bénéficier d'un service d'accueil digne de ce nom, les usagers devront désormais se déplacer à Thiers, Montbrison, Issoire ou Le Puy. De qui se moque-t-on ?

Faire valoir la mise en service d'un distributeur rattaché à un commerce pour justifier la fermeture de la gare, est une véritable duperie. En effet, 90% des titres de transport actuellement délivrés en gare sont des billets nationaux et internationaux, alors que le distributeur ne délivrera que des billets régionaux. Par ailleurs, l'activité commerciale du guichet permet d'assurer une qualité d'accueil et d'information qui disparaîtra. A titre d'exemple, plus de 100 cartes scolaires pour les élèves internes sont délivrées chaque année, avec à la clé un contact direct entre l'agent du guichet et les parents d'élèves.

Par ailleurs, qu'advient-il des démarches commerciales auprès des CAT d'Ambert, Cunlhat et Champétières, ainsi que des collèges de l'arrondissement et du lycée Blaise Pascal qui, le plus souvent, débouchaient sur l'achat de titres groupés ? Que vont devenir les relations établies avec les entreprises de toute la vallée de la Dore et quel impact aura la fermeture de la gare sur leur futur développement ? J'ajoute que le chiffre d'affaire du guichet ambertois permet largement de compenser les coûts d'exploitation puisqu'il s'établit sur des montants identiques à ceux que réalisent les gares de Brassac-les-Mines ou Vic-le-Comte.

Il est donc parfaitement navrant de constater, encore une fois, que la règle d'or de la rentabilité prend le pas sur les enjeux économiques et territoriaux. Mis devant le fait accompli, les élus ambertois se sentent d'autant plus méprisés que les coûts d'entretien du bâtiment actuel de la gare sont intégralement pris en charge par la commune d'Ambert.

Après les réductions progressives et les fermetures de services publics dans les secteurs de la santé, de l'éducation nationale, des finances publiques, de l'équipement, de La Poste et de France Télécom, c'est la présence de la SNCF qui est menacée d'une totale disparition. C'est un nouveau coup porté à l'attrait économique et touristique de l'arrondissement et à l'action déterminée des acteurs et des élus locaux qui se mobilisent depuis tant d'années afin que vive ce territoire pour lequel ils manifestent un attachement sans failles.

Dans ces conditions, je vous invite à revoir votre décision et à engager rapidement une concertation à grande échelle avec l'ensemble des élus du territoire et des acteurs sociaux et économiques.

Restant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

André CHASSAIGNE